

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

CIRC/2026/60 : Réglementation circulation 2 rue du petit Granvelle réfection de la toiture par les ETS : Charpentes couvertures du plateau 4 chemin de Vaux à Vaudrivillers

Le Maire de Maiche,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
VU la demande formulée par l'établissement précité représenté par Mr Mathiot
CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les travaux sis 2 rue petit Granvelle
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée du chantier précité.

A R R E T E

Article 1 : La circulation sera interdite rue du petit Granvelle du numéro 2 au numéro 6 de la rue précitée : 5 places de stationnement seront réservées pour les véhicules de l'entreprise précitée, le matériel et les fournitures.

Article 2 : Les travaux auront lieu du 20 juillet à 7h00 au 8 aout à 18h00

Article 3 : Des panneaux et barrières installés par l'entreprise matérialiseront sur place les dispositions de cet arrêté.

Article 4 : La Gendarmerie et les Gardiens de Police Municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maiche
- Monsieur le Responsable des ETS Charpentes couvertures du plateau
- Messieurs les Gardiens de Police Municipale de Maiche
- Affichage au placard municipal.
- Centre de secours sapeurs-pompiers de Maiche

Maiche, le 17 juillet 2026

Le Maire,
Régis LIGIER



Ville de Maiche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maiche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr